



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Points 133 et 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et mesures transitoires relatives à l'information financière communiquée par la Caisse en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

Troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies intitulé « Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et mesures transitoires relatives à l'information financière à transmettre par la Caisse dans le cadre des Normes comptables internationales pour le secteur public » (A/66/266). Il était également saisi d'une note du Secrétaire général sur la composition du Comité des placements. À cette occasion, il a rencontré le Président du Comité mixte, l'Administrateur de la Caisse et le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse.

2. Le rapport du Comité mixte porte sur les crédits révisés et l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011, sur les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013 et sur un projet de demande d'autorisation concernant le versement au Fonds de secours, en complément des contributions volontaires, d'un montant de 200 000 dollars au maximum pour l'exercice biennal 2012-2013; on y trouve également une recommandation concernant les mesures transitoires



relatives à la mise en application, le 1^{er} janvier 2012, des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). L'annexe I est un résumé du débat qui a eu lieu au sein du Comité mixte à propos des prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2010-2011 et des prévisions pour 2012-2013. Les décisions attendues de l'Assemblée générale sont énoncées à la section VI.

3. Comme indiqué au paragraphe 1 du rapport du Comité mixte, la Caisse comptait, au 31 décembre 2010, 23 organisations affiliées et, au total, 184 968 participants actifs, retraités et autres prestataires, ce qui, d'après ce qui a été dit au Comité consultatif, représente un accroissement de 7,1 % par rapport à la situation au 31 décembre 2008. L'annexe IV du rapport du Comité mixte donne la répartition au 31 décembre 2010 des 121 138 participants actifs entre les organisations affiliées. Au cours des 10 dernières années, l'effectif global des participants n'a cessé de croître, le nombre de cotisants augmentant de 63 % et celui des bénéficiaires de prestations périodiques, de 33 % (voir A/66/266, par. 51).

4. Le Comité consultatif a été informé que, outre le nombre des participants et la valeur des actifs du Fonds, un autre facteur influençant la complexité et le volume des transactions traitées par la Caisse était le nombre de modifications apportées aux dispositions des Statuts de la Caisse. Par exemple, le nombre des dispositions des Statuts concernant les prestations pour enfant à charge, était passé de 6 en 1971 à 42 en 2011.

5. Le Comité consultatif a également été informé que la valeur de réalisation des actifs de la Caisse était remontée de son plus bas (31,3 milliards de dollars au 31 décembre 2008) à 41,4 milliards de dollars, au 31 décembre 2010; toutefois, en raison des tendances récentes du marché, la valeur des actifs était retombée, au 28 septembre 2011, à environ 39,1 milliards de dollars. Le Comité a en outre été informé que, en juin 2011, le Comité des placements avait recommandé au Représentant du Secrétaire général pour les investissements de ramener à une position neutre (60 %) la part des actions dans les placements stratégiques à long terme et, pour le court terme, de réduire la part des actions dans le portefeuille, qui a été ramenée par la suite de 65 % à 60,5 % à la fin du mois d'août 2011.

6. Le Comité consultatif rappelle ses recommandations antérieures selon lesquelles le Comité mixte devrait continuer d'étudier les possibilités d'investissement dans les pays en développement et en transition (A/65/567, par. 10). À cet égard, il a été informé que la part des placements en actions des marchés émergents avait augmenté, passant de 13,0 % des investissements du Fonds en actions au 31 mars 2010 à 15,5 % au 31 août 2011. **Le Comité se félicite des progrès accomplis quant à la diversification du portefeuille de la Caisse au profit d'actions des marchés émergents, et réitère sa position selon laquelle les décisions concernant les investissements doivent être fondées sur les quatre grands critères qui régissent les investissements, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité, comme l'Assemblée générale en a décidé dans sa résolution 32/73 et l'a réaffirmé dans sa résolution 63/252.**

7. Le Comité consultatif prend note des progrès réalisés, dans la présentation du projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013, pour ce qui est de suivre un modèle de budgétisation axée sur les résultats. Il note toutefois que, dans le rapport du Comité mixte, le cadre de budgétisation axée sur les résultats du tableau 26 contient plusieurs mesures de résultats qui ne sont pas quantifiées. **Le Comité consultatif invite le Comité mixte à améliorer encore la présentation de ses**

prévisions établies selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats, notamment en fournissant des mesures des résultats quantifiables pour tous les indicateurs de succès, et de faire rapport à ce sujet à l'occasion de la présentation du projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

8. Dans l'annexe I de son rapport, le Comité mixte rend compte de l'examen auquel il a procédé des prévisions budgétaires révisées de la Caisse pour l'exercice 2010-2011 et de ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2012-2013. Le Comité consultatif rappelle que le Comité mixte avait décidé de créer un groupe de travail ad hoc, composé de deux membres de chacun des groupes constitutifs et de deux représentants de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux et chargé d'examiner les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2008-2009 et les prévisions budgétaires pour l'exercice 2010-2011 et de lui présenter ses recommandations (voir A/64/291, annexe VII, par. 2). Il note que la même pratique a été appliquée à l'élaboration des prévisions révisées pour l'exercice biennal 2010-2011 et au projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/66/266, annexe I, par. 13).

9. Le groupe de travail a présenté au Comité mixte des observations et recommandations sur le projet de budget que le secrétariat de la Caisse lui avait communiqué, qui s'élevait au départ à un total de 215 999 100 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 et prévoyait notamment la création de 36 postes, dont 16 de personnel d'administration et 20 au Service de la gestion des investissements, ainsi que le reclassement de trois postes existants des services administratifs (ibid., par. 4 et 6). Le Comité consultatif note que, à la suite de cet examen, le groupe de travail a recommandé un budget s'élevant à 194 164 000 dollars, prévoyant la création de sept postes au Service de la gestion des investissements et le reclassement d'un poste de fonctionnaire d'administration. Cette recommandation a été approuvée par le Comité mixte qui l'a reprise, à la section III de son rapport. Les paragraphes 15 à 61 de l'annexe I de ce rapport décrivent le rôle du groupe de travail et reprennent les recommandations formulées par celui-ci au sujet du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011, du cadre stratégique pour la période 2012-2013, des prévisions budgétaires pour l'exercice 2012-2013, de la présentation du budget et de la méthode de budgétisation, de l'informatique, de l'application des normes IPSAS, et du Système intégré d'administration des pensions. **Le Comité consultatif se félicite des recommandations du groupe de travail, qui ont contribué à orienter l'équipe dirigeante dans le sens de l'élaboration d'un budget réaliste. Il sait également gré au groupe de travail d'avoir su concentrer sa réflexion sur les besoins prioritaires, et compte que la contribution qu'il continuera d'apporter sera utilisée pour élaborer les futurs projets de budget.**

10. Il est indiqué au paragraphe 23 de l'annexe I du rapport du Comité mixte que, pour se faire une meilleure idée globale de l'ensemble du budget d'administration, le groupe de travail s'est penché sur le montant par participant des dépenses, c'est-à-dire sur le total des dépenses divisé par le nombre de participants, corrigé de l'inflation. Il est ressorti de ses calculs que, sur les 10 dernières années, le coût de l'administration d'un participant avait été égal, en moyenne, à 197 dollars par an et s'était élevé à 196 dollars en 2011. Il est indiqué dans le rapport que, dans le projet de budget initial pour l'exercice biennal 2012-2013, qui s'élevait à 216 millions de dollars avant l'application des réductions proposées par le groupe de travail, le coût

par participant atteignait 248 dollars, ce qui aurait représenté une augmentation de 26 % par rapport au coût par participant en 2011 (ibid., annexe I, par. 23).

11. Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, des renseignements actualisés sur les dépenses par participant de la Caisse, fondés sur le projet de budget de 194,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 présenté dans le rapport du Comité mixte. Le coût par participant s'établissait à 239 dollars. Il a aussi été informé que, une fois déduites les dépenses exceptionnelles relatives au déménagement des bureaux et au projet de système intégré d'administration des pensions, le coût par participant se trouvait ramené à 201 dollars par an pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui était proche du coût moyen par participant des 10 années précédentes. **Le Comité consultatif considère que l'évolution du coût par participant est un outil utile pour mieux apprécier l'efficacité de la gestion de la Caisse au fil du temps. Il approuve donc la recommandation du groupe de travail selon laquelle la Caisse doit s'efforcer de lier ses futurs projets de budget à de tels indicateurs.**

II. Prévisions budgétaires révisées et rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

12. Dans sa résolution 64/245, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits pour l'exercice 2010-2011 s'élevant au total à 176 318 500 dollars, dont 92 281 400 dollars de dépenses d'administration, 81 292 100 dollars pour les activités relatives aux investissements, 2 645 000 dollars pour les frais d'audit et 100 000 dollars pour les dépenses du Comité mixte. Sur le total, 154 749 100 dollars étaient des dépenses directes de la Caisse et 21 569 400 dollars représentaient sa part des dépenses supportées par l'ONU. En outre, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 158 200 dollars ont été apportées par plusieurs organisations affiliées. Par la suite, dans sa résolution 65/249, l'Assemblée a autorisé le transfert de crédits, afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins. De ce fait, les crédits révisés se composent de 92 308 500 dollars pour les dépenses d'administration, 81 197 500 dollars pour les activités relatives aux investissements, 2 645 000 dollars pour les frais d'audit et 167 500 dollars pour les dépenses du Comité mixte. Il est indiqué que le montant directement à la charge de la Caisse et la part des dépenses supportée par l'ONU restaient inchangés, donc respectivement égaux à 154 749 100 dollars et 21 569 400 dollars (voir A/66/266, par. 4).

13. Au paragraphe 6 du rapport du Comité mixte, il est indiqué que le montant total des dépenses prévues de l'exercice 2010-2011 s'élève à 154 545 700 dollars, dont 80 478 500 dollars de dépenses administratives, 71 289 000 dollars liés aux investissements, 2 532 900 dollars de frais d'audit et 245 300 dollars de dépenses du Comité mixte, d'où une sous-utilisation des crédits qui se chiffre à 21 772 800 dollars, soit 12,3 % du total des crédits ouverts. D'autre part, le montant prévu des dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires s'élève à 144 300 dollars, d'où un reliquat de crédits égal à 13 900 dollars, soit 8,8 %. Le tableau 1 du rapport du Comité mixte récapitule les dépenses prévues de l'exercice 2010-2011. L'explication des écarts est donnée aux paragraphes 7 à 48 du rapport.

14. Le montant prévu des dépenses d'administration de la Caisse pour l'exercice 2010-2011 s'élève à 80 478 500 dollars, d'où 11 830 000 dollars de crédits non

utilisés (soit 12,8 %), principalement à cause du projet de système intégré d'administration des pensions, dont l'exécution a été retardée. La Caisse a continué pendant l'exercice 2010-2011 à effectuer le gros travail de construction des fondations du système, qui est décrit au paragraphe 13 du rapport du Comité mixte. En outre, deux idées qui ne figuraient pas dans le plan initial ont été ajoutées, dont l'une était de procéder à un examen, en partant de la base, du cahier des charges issu de la première phase du projet, et l'autre, d'étudier la possibilité de se servir de techniques nouvelles pour créer de meilleurs interfaces, ce qui permettrait de relier sans discontinuité le système intégré d'administration des pensions et les systèmes financiers et de gestion des ressources humaines des organisations affiliées et permettrait de mieux exploiter les bases de données pour automatiser le calcul des cotisations et créer d'autres protocoles relatifs à la qualité des données (voir A/66/266, par. 14 et 15).

15. Le Comité consultatif rappelle que la Caisse a présenté, à l'annexe XIII de son projet relatif à ses dépenses d'administration pour 2010-2011 (A/64/291), un plan détaillé de réalisation du projet de système intégré d'administration des pensions, traitant notamment des questions de gouvernance et d'organisation, de planification générale du projet et d'élaboration de solutions, ainsi que des ressources nécessaires pour que le système soit mis en service au cours de l'exercice 2012-2013. Le Comité a été informé que, si la durée d'exécution du projet avait été prolongée et ne devait plus se terminer avant fin 2014, le coût du projet n'avait pas augmenté et restait égal à 22 660 300 dollars. Il a aussi été informé que le budget approuvé pour la mise en œuvre du projet au cours de l'exercice 2012-2013 s'élevait à 14 361 400 dollars, et que le montant prévu des dépenses réelles consacrées à la création du système était égal à 2 299 900 dollars. Le projet de budget pour l'exécution du projet de système intégré d'administration des pensions en 2012-2013 s'élève à 15 637 100 dollars, y compris un report de 12 061 500 dollars de l'exercice précédent (voir par. 19 a) ci-dessous). À sa demande, le Comité a reçu un tableau des principaux résultats attendus du projet de système intégré d'administration des pensions, avec la date prévue de leur réalisation (voir l'annexe I du présent rapport), ainsi que des renseignements sur les avantages attendus de la mise en service du système (voir annexe II). Il a aussi reçu des précisions sur les ressources dont il faudrait disposer pendant l'exercice 2010-2011 et les deux suivants pour la réalisation du projet (tableau 1, ci-dessous).

Tableau 1

Récapitulatif des ressources nécessaires à la réalisation du projet de système intégré d'administration des pensions

(En milliers de dollars des États-Unis)

Dépenses d'administration	Exercice biennal 2010-2011				Exercice biennal 2012-2013	Exercice biennal 2014-2015	Totalité du projet
	Crédits ouverts	Dépenses prévues	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif proposé des crédits	Crédits demandés	Montant prévu des crédits	Montant prévu des crédits
Postes temporaires	2 870,3	1 065,1	(1 805,2)	1 065,1	3 670,8	957,7	5 693,6
Voyages	84,8	84,8	—	84,8	—	—	84,8
Services contractuels	8 406,3	1 150,0	(7 256,3)	1 150,0	11 966,3	3 765,6	16 881,9

<i>Dépenses d'administration</i>	<i>Exercice biennal 2010-2011</i>				<i>Exercice biennal 2012-2013</i>	<i>Exercice biennal 2014-2015</i>	<i>Totalité du projet</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif proposé des crédits</i>	<i>Crédits demandés</i>	<i>Montant prévu des crédits</i>	<i>Montant prévu des crédits</i>
Mobilier et matériel	3 000,0	—	(3 000,0)	—	—	—	—
Total	14 361,4	2 299,9	(12 061,5)	2 299,9	15 637,1	4 723,3	22 660,3

16. Aux paragraphes 24 à 29 de son rapport, le Comité mixte parle de l'état d'avancement d'autres projets de la Caisse tombant sous la rubrique des dépenses d'administration dans le budget 2010-2011. Dans le tableau 2, il donne les crédits et les dépenses de l'exercice biennal 2010-2011 pour tous les grands projets, pour lesquels 20 846 499 dollars étaient inscrits au budget et ont été sous-utilisés à hauteur de 12 061 494 dollars en ce qui concerne les projets financés au titre des dépenses administratives de l'exercice en cours, ce qui est imputable en totalité au projet de système intégré d'administration des pensions.

III. Projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013

17. Le montant des crédits demandés pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 194 164 000 dollars, dont 173 260 600 dollars directement à la charge de la Caisse et 20 903 400 dollars pour l'ONU. Les ressources demandées sont destinées à la rubrique Direction exécutive et administration (13 530 700 dollars), au programme de travail (98 823 700 dollars), aux services d'appui (78 991 400 dollars), aux frais d'audit (2 613 800 dollars) et aux dépenses du Comité mixte (204 400 dollars) (voir A/66/266, tableau 7). Le montant prévu des dépenses marque une augmentation globale de 15 302 100 dollars avant réévaluation des coûts, soit 8,7 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011. Le tableau 8 du rapport donne la ventilation entre l'administration de la Caisse (98 407 600 dollars) et les dépenses relatives aux investissements (92 938 200 dollars, après réévaluation des coûts) des dépenses de la rubrique Direction exécutive et administration et des dépenses relatives au programme de travail et aux services d'appui. Les besoins prévus en matière de ressources humaines, pour l'ensemble de la Caisse, sont donnés dans le tableau 9 du rapport.

18. Le Comité consultatif note que le niveau du total des ressources prévues pour l'exercice biennal 2012-2013, égal à 194 164 000 dollars, représente en fait une augmentation de 39,6 millions par rapport au montant prévu des dépenses de l'exercice 2010-2011, égales, elles, à 154 545 700 dollars. Cet écart comprend les 12 061 500 dollars reportés de l'exercice 2010-2011 pour l'exécution du projet de système intégré d'administration des pensions.

19. Le montant proposé des ressources à prévoir pour 2012-2013 comprend les éléments suivants :

a) Hausse de 4 564 600 dollars des dépenses d'administration, y compris l'effet net de l'augmentation prévue du nombre de postes permanents (739 400 dollars, dont 680 100 dollars dus à la prise en compte des délais de recrutement), du nombre de postes temporaires (800 500 dollars, dont la totalité est due à la prise en compte des délais de recrutement), et des dépenses autres que le coût des postes

(3 024 700 dollars), hausse principalement due à l'accroissement des besoins en matière de services contractuels (6 087 900 dollars) et à la hausse des frais généraux d'exploitation (1 446 300 dollars), et tenant compte du report des crédits ouverts pour 2010-2011 au titre des postes temporaires et des services contractuels aux fins de l'exécution du projet de système intégré d'administration des pensions. L'augmentation des dépenses d'administration est en partie compensée par la baisse des montants nécessaires aux rubriques Mobilier et matériel (3 989 000 dollars), Autres dépenses de personnel (122 600 dollars), Consultants (237 500 dollars) et Voyages (136 100 dollars);

b) Hausse de 10 601 800 dollars, avant réévaluation des coûts, des dépenses relatives aux activités d'investissement, effet net de l'augmentation prévue des dépenses consacrées aux postes (2 486 900 dollars, dont 1 222 700 dollars correspondant à la prise en compte des délais de recrutement) et des autres dépenses [8 114 900 dollars, principalement en raison de l'accroissement des besoins en matière de services contractuels (9 653 200 dollars) et de la montée des autres dépenses de personnel (530 400 dollars)], qui est en partie compensée par la baisse des montants nécessaires pour les consultants (1 151 800 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (916 900 dollars);

c) Hausse des frais d'audit égale à 103 200 dollars, principalement due à l'augmentation du montant imputé à la Caisse au titre du Comité des commissaires aux comptes;

d) Hausse de 32 500 dollars, avant réévaluation des coûts, des dépenses du Comité mixte.

20. Il est indiqué au paragraphe 54 du rapport du Comité mixte que la Caisse compte affecter des ressources financières et humaines, au cours de l'exercice biennal 2012-2013, aux grandes initiatives suivantes, qui sont décrites dans son cadre stratégique : a) le Système intégré d'administration des pensions; b) l'adoption des normes IPSAS; c) l'évolution des services clients dans le sens d'une plus grande sensibilité aux besoins des clients; et d) les autres mesures nécessaires pour l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, l'évaluation et la gestion des risques, l'apprentissage en ligne, la formation et la gestion du savoir.

21. Le Comité consultatif note que le projet de budget prévoit le maintien de 227 postes permanents et de 17 postes temporaires, la création de 7 postes et le reclassement de 1 poste. Il est demandé de continuer à financer un poste d'agent des services généraux financé au moyen de ressources extrabudgétaires en faisant appel aux organisations affiliées. Le Comité a reçu sur les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget 2012-2013 des informations supplémentaires qui sont données dans le tableau 2 ci-dessous. En outre, il a été informé qu'au 29 septembre 2011, il y avait 18 postes vacants à la Caisse, ce qui correspondait à un taux de vacance de 7,3 %.

Tableau 2

Propositions de la Caisse en matière de ressources humaines pour l'exercice biennal 2012-2013

	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G(1 ^{re} C)	G(AC)	Total
Administration										
Postes approuvés (2010-2011) ^a	1	1	4	9	19	25	1	10	100	170
Postes temporaires approuvés				1	8	4			5	18
Postes temporaires supprimés ^b					(1)					(1)
Transferts										
Nouveaux postes										–
Reclassement					1					1
						(1)				(1)
Total	1	1	4	10	27	28	1	10	105	187
Investissements										
Postes approuvés (2010-2011)		1	2	10	13	7	–	10	15	58
Transferts										
Nouveaux postes					5	2	–	–		7
Reclassement										
Total		1	2	10	18	9	–	10	15	65
Caisse										
Postes approuvés (2010-2011) ^a	1	2	6	19	32	32	1	20	115	228
Postes temporaires approuvés				1	8	4	–	–	5	18
Postes temporaires supprimés ^b					(1)					(1)
Transferts										
Nouveaux postes					5	2	–			7
Reclassement					1					1
						(1)				(1)
Total	1	2	6	20	45	37	1	20	120	252

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

^a Y compris un poste extrabudgétaire d'agent des services généraux (Autres classes) financé par les organisations affiliées.

^b Sur les 18 postes temporaires autorisés pour l'exercice 2010-2011, 1 poste P-4 qui n'était autorisé que pour 12 mois a été supprimé en 2011.

22. Le Comité mixte s'inquiète des problèmes considérables auxquels la Caisse a dû faire face ces dernières années, tant sur le plan du volume de travail que sur celui de sa complexité, du fait de l'accroissement de la population à laquelle les services sont destinés et à celui de la longévité des bénéficiaires, en même temps que, de l'autre côté, qu'elle continue à perdre sa mémoire institutionnelle à cause du nombre élevé de départs, en retraite ou autres, parmi les fonctionnaires du secrétariat. Le Comité mixte indique au paragraphe 55 de son rapport que, la Caisse étant un

organisme interinstitutions dont le personnel doit avoir des compétences très pointues, souvent acquise grâce à une longue expérience, elle doit s'efforcer de fonctionner dans le respect des politiques établies en matière de gestion des ressources humaines, ce qui peut poser des difficultés particulières que ne rencontrent pas normalement d'autres entités. Elle procède actuellement à l'examen de ses politiques régissant le recrutement, la mobilité, les promotions et la rétention du personnel. Le Comité consultatif demande que le Comité mixte fasse figurer dans son rapport sur les dépenses d'administration de la Caisse prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 des renseignements sur les résultats de cette étude et sur toute mesure prise pour assurer la continuité au secrétariat de la Caisse.

Frais d'administration

23. Les ressources demandées pour couvrir les frais d'administration en 2012-2013 font l'objet des paragraphes 68 à 98 du rapport du Comité mixte. Elles se montent, au titre de la direction exécutive et de l'administration, du programme de travail et de l'appui au programme, à 96 873 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 4 564 600 dollars [4,9 % par rapport au montant révisé des autorisations de dépenses pour l'exercice 2010-2011 (ibid., par. 100)]. Le rapport indique, en son paragraphe 69, que cette augmentation est le résultat des augmentations et diminutions ci-après :

a) Au titre de la direction exécutive et de l'administration, la diminution de 1 104 400 dollars, dont 810 200 dollars au titre des postes, s'explique essentiellement par le transfert de trois postes [2 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] au Service juridique. La diminution des dépenses autres que celles afférentes aux postes concerne les autres dépenses de personnel (50 100 dollars), les consultants (337 600 dollars) et les voyages (114 500 dollars). Elle est contrebalancée par des augmentations au titre des services contractuels (112 000 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (96 000 dollars);

b) Au titre du programme de travail, l'augmentation de 3 498 400 dollars s'explique par l'augmentation du coût des postes (751 500 dollars), dont 147 400 dollars représentant l'effet net de l'abattement pour délais de recrutement et du transfert d'un poste P-4 au Service juridique et 604 100 dollars représentant l'abattement pour délais de recrutement des 12 postes temporaires nécessaires pour mettre en place le système intégré d'administration des pensions; et 2 746 900 dollars au titre des autres objets de dépense, dont une augmentation de 2 846 300 dollars pour les frais généraux de fonctionnement et de 100 000 dollars pour les consultants, et une diminution de 199 400 dollars pour les autres dépenses de personnel;

c) Au titre de l'appui au programme, l'augmentation de 2 170 600 dollars est imputable à la hausse des dépenses prévues pour le Service des systèmes d'information (2 084 100 dollars) et au transfert des ressources nécessaires au Service juridique à la rubrique Direction exécutive et administration (1 358 400 dollars), et elle est partiellement compensée par une diminution au titre du Service administratif (1 271 900 dollars). L'augmentation des objets de dépense autres que les postes (1 903 200 dollars) résulte essentiellement d'une hausse des services contractuels (5 975 600 dollars), partiellement compensée par une diminution des dépenses prévues au titre du mobilier et du matériel (3 976 400 dollars), des frais généraux de fonctionnement (177 400 dollars) et des voyages (21 600 dollars). Pour

ce qui est du Service administratif, la diminution des ressources demandées (1 318 600 dollars) concerne les objets de dépense autres que les postes (frais généraux de fonctionnement), plus précisément les frais de location et d'entretien des locaux.

Changements relatifs aux postes

24. La Caisse ne propose, au titre des frais d'administration, la création d'aucun nouveau poste permanent en 2012-2013. Elle propose de reclasser de P-3 à P-4 l'actuel poste de fonctionnaire des finances et du budget du Service administratif. Le Comité a été informé que le fonctionnaire des finances et du budget était responsable de la préparation du budget, du contrôle des coûts, de la gestion financière, du rapport sur l'exécution du budget, de la gestion des allocations budgétaires, de la gestion des postes et du traitement quotidien des demandes de paiement par prélèvement sur le budget d'administration, y compris l'approbation et la certification des dépenses, sous la supervision du Chef du Service administratif. Il est également proposé de transférer à l'appui au programme trois postes autorisés du Service juridique [2 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], ce qui, comme le Comité en a été informé, ne change rien à l'actuel rattachement hiérarchique. De plus, il est proposé de transférer un poste de juriste (P-4), uniquement à des fins de supervision, du Bureau de Genève au Service juridique (ibid., par. 84). **Le Comité consultatif n'émet aucune objection à l'encontre de cette proposition.**

25. Les ressources demandées au titre des frais d'administration prévoient 17 postes de temporaire à l'appui de la mise en application des normes comptables internationales pour le secteur public, qui a commencé durant l'exercice biennal 2010-2011, à savoir 12 [6 P-4, 2 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] au titre du programme de travail et cinq [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] au titre de l'appui au programme. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de ces postes temporaires et compte qu'ils seront utilisés par la Caisse selon que de besoin pour mettre les normes comptables internationales pour le secteur public en application dans les délais prévus.**

26. Le Comité consultatif prend note des efforts qu'a faits le Comité mixte de la Caisse pour revoir ses besoins en termes d'effectifs afin de réduire les effectifs initialement prévus (voir par. 9 ci-dessus). Le Comité a été informé durant les auditions que, si les ressources prévues pour 2012-2013 concernaient la mise en œuvre d'un grand nombre de projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, ces investissements n'entraîneraient pas nécessairement une réduction des effectifs dont la Caisse a besoin mais amélioreraient la sécurité de ses avoirs et atténueraient les risques de ses opérations. **Le Comité consultatif ne s'oppose pas aux recommandations du Comité mixte en ce qui concerne les effectifs de la Caisse des pensions durant l'exercice biennal 2012-2013, mais il s'inquiète du grand nombre de postes vacants à la Caisse et des difficultés que rencontre celle-ci pour recruter des fonctionnaires compétents et expérimentés. Le Comité compte que des efforts seront faits pour pourvoir les postes vacants en temps voulu.**

Objets de dépense autres que les postes

27. Au titre de l'assistance temporaire, les frais d'administration comprennent, pour le programme de travail, un poste P-3 de chef de la gestion et de la distribution des dossiers, trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour la Section des droits à pension afin de faire face à l'accroissement de la charge de travail, un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour le groupe de la gestion et de la distribution des dossiers en vue du processus annuel d'établissement des attestations de situation, qui demande beaucoup de main-d'œuvre et de l'exercice d'autres fonctions liées aux attestations de situation, un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour le service clients en vue de faire face au nombre croissant de demandes de renseignements relatives aux droits à pension, ainsi que 24 mois d'emploi de temporaire à Genève pour fournir une assistance lors des congés pour raisons médicales, de maternité et de paternité. Au titre de l'appui au programme, le budget prévoit un poste P-3 d'analyste systèmes pour renforcer et appuyer l'élaboration de matériels de formation et d'apprentissage aux fins du Système de gestion de l'apprentissage et un poste P-3 d'ingénieur réseau qui sera chargé de concevoir et de mettre en œuvre l'architecture réseau partagée en vue de la fusion des systèmes informatiques demandée par la Division de la gestion des investissements.

28. Le Comité consultatif a été informé que le montant de 300 000 dollars, avant actualisation des coûts, proposé pour les consultants au titre des frais d'administration était destiné à rémunérer les services d'un cabinet comptable indépendant et expérimenté qui conseillerait et aiderait la Caisse à planifier et mettre en œuvre l'application des normes IPSAS.

29. Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes.

Frais de gestion du portefeuille

30. Les ressources demandées au titre des frais de gestion du portefeuille sont examinées aux paragraphes 99 à 125 du rapport du Comité mixte. Les dépenses prévues pour la Division de la gestion des investissements se chiffrent à 91 799 300 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui fait apparaître une augmentation de 10 601 800 dollars, soit 13,1 %, par rapport au montant révisé des dépenses autorisées pour l'exercice 2010-2011 (voir A/66/266, par. 100). Cette augmentation est le résultat des augmentations et diminutions ci-après :

a) Au titre de la direction exécutive et de l'administration, la diminution des ressources demandées (1 567 900 dollars) résulte d'une diminution des ressources consacrées aux objets de dépense autres que les postes – frais de voyage (1 382 200 dollars), consultants (2 028 800 dollars) et autres dépenses de personnel (1 665 100 dollars) – qui ont été demandées au titre du programme de travail et de l'appui au programme afin d'aligner les ressources budgétaires sur le cadre stratégique (voir alinéas 30 b) et c) ci-après) et sont contrebalancées par une augmentation des dépenses au titre des postes (508 200 dollars), due au transfert d'un poste de juriste (P-4) de la Section du contrôle des risques et de la conformité et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la Section des opérations, et au titre des services contractuels (3 millions de dollars) pour des services juridiques;

b) Au titre du programme de travail, l'augmentation des ressources demandées (7 451 700 dollars) est le résultat de la création de six postes, compensée par le transfert de deux postes au Bureau du Directeur (1 115 100 dollars), et de l'augmentation des ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes (6 336 600 dollars) – services contractuels (2 772 200 dollars), autres dépenses de personnel (1 416 200 dollars), frais de voyage du personnel (1 272 200 dollars) et consultants (877 000 dollars); tous ces objets de dépense qui étaient précédemment demandés au titre du programme direction exécutive et administration, sont demandés au titre du programme de travail;

c) Au titre de l'appui au programme, l'augmentation nette de 4 718 000 dollars prévue pour la Section des systèmes d'information (5 794 500 dollars) est imputable à la création d'un poste supplémentaire (863 600 dollars), à une augmentation au titre des services contractuels (4 040 000 dollars) ainsi qu'à une augmentation des autres dépenses de personnel (779 300 dollars) et des frais de voyage (111 000 dollars), deux objets de dépense qui étaient précédemment demandés au titre du programme direction exécutive et administration, partiellement compensées par une diminution (1 076 500 dollars) des dépenses prévues au titre de l'appui administratif (location et entretien) consécutives à l'achèvement des travaux de rénovation des locaux dans le bâtiment situé au 1 Dag Hammarskjöld Plaza.

31. Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources demandées au titre des frais de gestion du portefeuille était imputable à la volonté : a) de renforcer l'équipe de spécialistes des investissements; b) de réorganiser les services après marché à l'appui des nouveaux systèmes, flux de travail et normes comptables; c) d'améliorer l'analyse préalable et le contrôle de la conformité pour atténuer les risques; d) de développer et renforcer la Section des systèmes d'information en la dotant de la large gamme de compétences nécessaires pour mettre en œuvre et appuyer un système informatique aux normes mondiales et de renforcer sa structure afin qu'elle puisse gérer des projets complexes et critiques; et e) de renforcer les capacités (personnel et services) pour faire face à l'augmentation des tâches contractuelles et administratives de la Division. Les frais de gestion du portefeuille, comme dans les budgets précédents, seraient imputés directement sur le budget principal de la Caisse et non sur ceux des organisations membres de celle-ci.

Changements relatifs aux postes

32. Il est proposé de créer, au titre des frais de gestion de portefeuille de la Caisse, les sept postes permanents suivants :

a) Un poste de spécialiste investissements alternatifs (P-4) chargé de recommander une stratégie générale d'investissement dans des produits alternatifs et dans certains fonds, sur la base des analyses nécessaires, et d'aider aux investissements, de les surveiller et d'établir des comptes rendus analytiques;

b) Un poste de spécialiste des marchés émergents (P-4) connaissant bien les marchés asiatiques afin de permettre à la Caisse de tirer parti des possibilités d'investissement dans une des régions dont la croissance est la plus rapide;

c) Un poste de spécialiste de l'exécution des ordres (P-4) chargé de diriger et de superviser l'équipe d'exécution des ordres et d'assurer l'exécution précise, exacte et en temps voulu des ordres concernant les actions et titres à revenu fixe, sous la direction du spécialiste des investissements, le but étant d'obtenir la

meilleure exécution possible en réduisant au minimum les frais de chaque transaction;

d) Un poste de spécialiste des actions nord-américaines (P-3), qui viendra renforcer les effectifs de la Section des investissements et supervisera prudemment les risques de portefeuille, gèrera activement les investissements et réalisera les objectifs fixés en la matière;

e) Un poste de spécialiste de la gestion des risques (audit préalable et stratégies quantitatives), qui effectuera les opérations de diligence opérationnelle et supervisera les gestionnaires d'actifs alternatifs de la Section du contrôle des risques et de la conformité;

f) Un poste de fonctionnaire des finances (P-3), qui fera fonction de supérieur immédiat au Groupe du rapprochement et sera responsable de l'examen des dérogations au quotidien et de l'allocation des dérogations aux fins des investigations sur les demandes d'indemnisation ainsi que de l'examen et de l'approbation de ces demandes et de la supervision de tout le processus les concernant;

g) Un poste d'informaticien, spécialiste de la gestion des données (P-4), à la Section des systèmes d'information au titre de l'appui au programme, qui sera chargé de gérer la synthèse des données dans un répertoire unique (data hub) et d'améliorer l'efficacité et l'exactitude opérationnelles d'ensemble du processus d'investissement.

33. Le Comité consultatif recommande l'approbation de la création des postes proposés à la Division de la gestion des investissements.

Objets de dépense autres que les postes

34. Dans son rapport, le Comité mixte demande l'allocation de 62 532 100 dollars au titre des frais de gestion du portefeuille pour couvrir les services contractuels en 2012-2013, soit une augmentation de 9 653 200 dollars (avant actualisation des coûts) par rapport à l'exercice 2010-2011 (voir A/66/266, tableau 8). Le Comité consultatif a été informé que cette augmentation s'expliquait par le fait que la Division de la gestion des investissements avait besoin de reconfigurer son cadre consultatif, qui était dépassé, de façon à séparer les activités d'allocation d'actifs et d'analyse et à augmenter les rendements. Il a aussi été informé que la Division avait géré 21 contrats en 2008-2009, que ce nombre était passé à 82 en 2010-2011 et qu'il devrait atteindre 202 en 2012-2013, et qu'elle avait par conséquent été obligée de faire davantage appel à des services juridiques externes. **Le Comité estime que l'emploi de services juridiques externes par la Division de la gestion des investissements devrait être suivi de près.**

35. Au paragraphe 100 de son rapport, le Comité mixte formule des propositions concernant les objets de dépense autres que les postes pour 2012-2013. Le Comité consultatif a aussi reçu un complément d'information sur ces objets de dépense, qui sont présentés de façon synthétique à l'annexe III du présent rapport. **Il recommande l'acceptation des objets de dépense autres que les postes proposés au titre de la gestion des investissements.**

Autres observations et recommandations

36. Le Comité consultatif note le niveau élevé des ressources proposées pour couvrir les dépenses d'administration de la Caisse, en particulier de la Division de la gestion des investissements. **Tout en ayant conscience de la nécessité d'atténuer les risques dans le domaine de la gestion des investissements et d'améliorer les services fournis à un nombre croissant de participants actifs, de retraités et d'autres bénéficiaires, le Comité compte que, avec l'introduction du système intégré d'administration des pensions et les bienfaits qui devraient en résulter (voir annexe II du présent rapport), les besoins en ressources seront réduits d'autant dans les projets de budget à venir.**

37. Le Comité consultatif relève également que, au paragraphe 33 de l'annexe I du rapport du Comité mixte, le groupe de travail a recommandé que le Comité mixte demande un rapport sur ce que serait la structure organisationnelle de la Caisse après la mise en application du système intégré d'administration des pensions, qu'il examinerait à sa soixantième session en même temps que le projet de budget suivant et qui présenterait une évaluation, faite d'un point de vue stratégique, de tous les postes touchés par la mise en place du système. **Le Comité se joint au groupe de travail pour demander la présentation d'un rapport sur l'évaluation, faite d'un point de vue stratégique, de tous les postes touchés par la mise en place du système intégré d'administration des pensions et compte que ce système ainsi que d'autres projets informatiques permettront d'utiliser plus efficacement les ressources consacrées aux postes et aux autres objets de dépense.**

38. Le Comité consultatif relève de plus que les frais de voyages prévus pour 2012-2013 s'élèvent à 3 295 500 dollars au titre des frais d'administration et de gestion des investissements, soit une augmentation de 287 400 dollars (ou 9,5 %) après actualisation des coûts, par rapport au montant définitif des crédits ouverts en 2010-2011. Le montant initial des crédits approuvés pour les frais de voyage pour 2010-2011 s'élevait, quant à lui, à 3 360 300 dollars. Le Comité a été informé que le montant élevé des frais de voyage tenait, pour partie, à la nécessité pour le Comité mixte de se réunir ailleurs qu'à New York en raison du plan-cadre d'équipement, alors que lors des exercices précédents, il tenait ses réunions annuelles alternativement à New York et au siège d'une organisation membre qu'il choisissait. **Le Comité recommande que le Comité mixte suive de près le montant des ressources utilisées pour les voyages du personnel.**

39. Le Comité consultatif a été informé que, comme par le passé, il sera fait rapport à l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, sur d'autres questions, y compris celles relatives à la gestion des investissements qui ont été examinées par le Comité mixte en juillet 2011 et qui ne figurent pas dans le projet de budget pour 2012-2013.

IV. Membres du Comité des placements

40. L'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions dispose que les membres du Comité des placements sont nommés par le Secrétaire général après avis du Comité mixte et du Comité consultatif, et confirmés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a communiqué au Comité mixte et au Comité consultatif une liste composée de trois membres ordinaires et de deux membres ad hoc du Comité des placements dont il souhaitait obtenir le

renouvellement du mandat par l'Assemblée. Le Comité consultatif lui a fait savoir qu'il était favorable à ses propositions.

V. Mesures de transition pour le passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public

41. Il est indiqué dans le rapport que, pour donner effet à sa décision de faire passer la Caisse commune des pensions aux Normes comptables internationales pour le secteur public à partir de janvier 2012, le Comité mixte avait adopté des mesures transitoires relatives à l'information financière à transmettre par la Caisse et recommandé à l'Assemblée générale d'approuver ces mesures à sa soixante-sixième session afin que la Caisse soit autorisée à continuer d'appliquer à sa comptabilité et à ses rapports financiers le Règlement financier et les règles de gestion financières de l'ONU, *mutatis mutandis* et d'une manière qui lui permette de se conformer aux normes IPSAS. **Le Comité consultatif ne trouve rien à redire aux mesures transitoires proposées et prend note que la Caisse envisage de passer aux normes IPSAS en janvier 2012.**

VI. Conclusion

42. Dans son rapport sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/66/2), le Secrétaire général déclare que si l'Assemblée générale approuve les propositions et recommandations du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le montant total que l'ONU devra verser pour l'exercice biennal 2012-2013 sera de 20 903 400 dollars (aux taux de 2012-2013), dont 13 378 200 dollars financés au moyen du budget ordinaire et 7 525 200 dollars qui seront remboursés à l'Organisation par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Dans ce cas, le montant inscrit au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 refléterait une réduction d'un montant de 897 900 dollars.

43. **Compte tenu des avis exprimés ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les recommandations formulées par le Comité mixte au paragraphe 139 de son rapport (A/66/266).**

Annexe I

Principales étapes et produits du projet de système intégré d'administration des pensions

<i>Activités</i>	<i>Principales étapes et produits</i>	<i>Date de fin des travaux</i>	<i>Avancement des travaux</i>
Phase de planification et de conception			
Planification du projet	• Évaluation de la situation existante	Octobre 2007	Activité menée à bien
	• Modèle opératoire	Octobre 2007	Activité menée à bien
	• Dossier de décision	Octobre 2008	Activité menée à bien
	• Recensement des processus (situation existante)	Octobre 2008	Activité menée à bien
	• Premier recensement des besoins	Juillet 2008	Activité menée à bien
	• Plan préliminaire (toutes les phases)	Juillet 2008	Activité menée à bien
Approbation du projet	• Accord de principe donné par le Comité mixte	Juillet 2008	Activité menée à bien
	• Approbation du projet et du budget pour l'exercice biennal 2010-2011 par le Comité mixte et l'Assemblée générale	Juillet 2009 et décembre 2009	Activité menée à bien
	• Approbation du budget du projet pour l'exercice biennal 2012-2013 par le Comité mixte	Juillet 2011	Activité menée à bien
	• Approbation du budget du projet pour l'exercice biennal 2012-2013 par l'Assemblée générale	Décembre 2011	Activité en cours
Phase de préparation de la mise en œuvre et phase d'achats			
Activités préparatoires	• Planification de la mise en œuvre	Janvier 2009	Activité menée à bien
	• Établissement du dictionnaire de données (situation existante)	Janvier 2011	Activité menée à bien
	• Nettoyage des données existantes	Décembre 2011	Activité en cours
	• Description écrite des processus existants	Décembre 2011	Activité en cours
	• Documentation technique décrivant la situation existante	Décembre 2011	Activité en cours
Constitution de l'équipe chargée du projet	• Sélection et recrutement du chef de projet	Janvier 2011	Activité menée à bien

<i>Activités</i>	<i>Principales étapes et produits</i>	<i>Date de fin des travaux</i>	<i>Avancement des travaux</i>
Achat et installation du matériel	• Établissement des descriptifs d'emploi temporaire et approbation par le Bureau de la gestion des ressources humaines	Juin 2010	Activité menée à bien
	• Échelonnement du recrutement des membres de l'équipe conformément au plan du projet révisé	2011-2013	Activité en cours
	• Recensement des besoins d'infrastructure	Mars 2010	Activité menée à bien
	• Analyse des sources d'approvisionnement en ce qui concerne les besoins en infrastructure, dans le cadre de la stratégie informatique globale de la Caisse	Avril 2010	Activité menée à bien
	• Examen des besoins en infrastructure du système intégré d'administration des pensions dans le cadre du nouveau centre informatique installé à Piscataway (New Jersey, États-Unis)	Mai 2010	Activité menée à bien
	• Installation de la nouvelle infrastructure informatique de la Caisse à Piscataway	Juin 2010	Activité menée à bien
	• Mise à l'essai de l'infrastructure	Septembre 2010	Activité menée à bien
Analyse et définition des besoins	• Disponibilité de l'infrastructure aux fins de démonstrations et de la validation des principes retenus	Mars 2011	Activité menée à bien
	• Examen des processus existants sous l'angle des interfaces, des opérations et de la communication de l'information de gestion	Août 2010	Activité menée à bien
Définition détaillée des spécifications (nouvelle activité)	• Description détaillée des nouveaux processus compte tenu des interfaces, des opérations et de la communication de l'information de gestion	Décembre 2011	Activité en cours
	• Adaptation des processus	Décembre 2011	Activité restant à mener
	• Analyse détaillée des besoins de la base vers le sommet	Novembre 2010	Activité menée à bien
	• Adaptation de la description des besoins	Novembre 2010	Activité menée à bien
Achat des logiciels et des services	• Analyse et modification du modèle opératoire retenu	Novembre 2010	Activité menée à bien
	• Affectation d'un fonctionnaire chargé des achats concernant le projet par la Division des achats de l'ONU	Août 2010	Activité menée à bien

<i>Activités</i>	<i>Principales étapes et produits</i>	<i>Date de fin des travaux</i>	<i>Avancement des travaux</i>
	Établissement d'un plan d'achats préliminaire avec la Division des achats	Septembre 2010	Activité menée à bien
	Établissement du cahier des charges final	Septembre 2010	Activité menée à bien
	Examen et approbation du cahier des charges par la Division des achats	Novembre 2010	Activité menée à bien
	Diffusion de l'invitation à soumissionner auprès des fournisseurs	Avril 2011	Activité menée à bien
	Réunion des soumissionnaires	Juin 2011	Activité menée à bien
	Évaluation des propositions des fournisseurs	Octobre 2011	Activité en cours
	Négociation des dispositions financières (Division des achats)	Novembre 2011	Activité restant à mener
	Négociation et adjudication du marché (Bureau des affaires juridiques)	Décembre 2011	Activité restant à mener
Phase de mise en œuvre			
Lancement de la phase de mise en œuvre	Examen et modification du plan de projet détaillé	Février 2012	Activité restant à mener
	Mobilisation de l'équipe de projet : activités de nettoyage des données et phase de mise en œuvre	Février 2012	Activité restant à mener
Validation des principes retenus	Analyse des lacunes (première étape)	Avril 2012	Activité restant à mener
	Mobilisation de l'équipe de projet : activités de nettoyage des données et phase de mise en œuvre	Avril 2012	Activité restant à mener
Mappage des données	Établissement du document décrivant le mappage des données	Avril 2012	Activité restant à mener
	Définition de la stratégie de conversion et de transfert des données	Mai 2012	Activité restant à mener
Configuration de l'infrastructure	Configuration des systèmes et mise à l'essai de l'infrastructure	Mars 2012	Activité restant à mener
Configuration des modules	Établissement du document décrivant la configuration et les adaptations à apporter aux éléments suivants :		
	Module Pensions	Avril 2012	Activité restant à mener
	Gestion des documents	Avril 2012	Activité restant à mener
	Grand livre	Mai 2012	Activité restant à mener

<i>Activités</i>	<i>Principales étapes et produits</i>	<i>Date de fin des travaux</i>	<i>Avancement des travaux</i>
Mise au point du système (tous les modules)	• Comptes débiteurs et comptes créditeurs	Mai 2012	Activité restant à mener
	• Gestion de la trésorerie	Mai 2012	Activité restant à mener
	Établissement du document décrivant les interfaces et les adaptations à apporter aux éléments suivants :		
	• Interface avec les systèmes bancaires	Juillet 2012	Activité restant à mener
	• Interfaces avec les modules de gestion des ressources humaines et des données financières des organismes des Nations Unies affiliés à la Caisse, y compris les données relatives aux cotisations et celles portant sur l'assurance maladie après la cessation de service	Août 2012	Activité restant à mener
	• Interfaces de gestion du contenu se greffant sur les systèmes Web	Août 2012	Activité restant à mener
	• Établissement du document d'évaluation des performances	Août 2012	Activité restant à mener
	• Mise au point des différents modules en fonction du document décrivant la configuration et les adaptations demandées	Décembre 2013	Activité restant à mener
	• Mise au point des interfaces en fonction du document décrivant les spécifications relatives aux interfaces	Janvier 2014	Activité restant à mener
	• Mise au point d'outils d'établissement d'états conformes aux spécifications	Janvier 2014	Activité restant à mener
Système pilote	• Essai d'intégration	Février 2014	Activité restant à mener
	• Mise au point du système pilote (regroupant toutes les composantes)	Mars 2014	Activité restant à mener
	• Déploiement du système pilote	Avril 2014	Activité restant à mener
Phase de mise à l'essai, de formation et de déploiement			
Organisation des activités de transfert des données	• Achèvement de l'organisation des activités de transfert des données	Avril 2014	Activité restant à mener
Documentation et formation	• Mise au point de la documentation destinée aux utilisateurs, de la documentation sur le système et de la documentation technique	Juin 2014	Activité restant à mener

<i>Activités</i>	<i>Principales étapes et produits</i>	<i>Date de fin des travaux</i>	<i>Avancement des travaux</i>
Essais d'acceptation par les utilisateurs	• Programmes de mappage et de conversion	Juin 2014	Activité restant à mener
	• Organisation des séances de formation	Octobre 2014	Activité restant à mener
	• Établissement des procédures administratives selon les besoins	Octobre 2014	Activité restant à mener
	• Établissement de la stratégie régissant les essais d'acceptation par les utilisateurs	Avril 2014	Activité restant à mener
	• Première série d'essais d'acceptation	Avril 2014	Activité restant à mener
	• Correction des problèmes et des lacunes	Mai 2014	Activité restant à mener
	• Deuxième série d'essais d'acceptation	Juin 2014	Activité restant à mener
	• Établissement de la stratégie et du plan de passage de relais entre les anciens systèmes et le nouveau système et établissement d'un aide-mémoire	Juin 2014	Activité restant à mener
Déploiement	• Déploiement d'un système entièrement opérationnel et mis à l'essai	Septembre 2014	Activité restant à mener
	• Organisation d'essais parallèles	Novembre 2014	Activité restant à mener
	• Passage de relais entre les anciens systèmes et le nouveau système, toutes les données ayant été transférées et toutes les interfaces ayant été activées	Décembre 2014	Activité restant à mener

Annexe II

Avantages escomptés de la mise en service du système intégré d'administration des pensions

Le Comité mixte a dressé une liste des avantages que la Caisse comptait tirer de la mise en service du système intégré d'administration des pensions, qui est présentée ci-après :

- Remplacement du principal système de gestion des prestations et des états de paiement, Pensys, qui arrive en fin de vie : cette application est hébergée sur un ordinateur central et est programmée en COBOL, ce qui signifie que toute mise à niveau exige l'intervention de spécialistes;
- Remplacement de l'ordinateur central qui héberge Pensys par une infrastructure plus moderne, ce qui permettra de réduire les coûts de fonctionnement;
- Passage d'un modèle opérationnel fondé sur le traitement des dossiers à un modèle reposant sur les processus, ce qui permettra de dégager d'importantes capacités de traitement puisque la dotation en effectifs sera indépendante de la croissance du volume des opérations du fait de l'automatisation du traitement des prestations qu'entraînera le renforcement de l'intégration des processus;
- Renforcement de l'environnement de contrôle interne et de l'efficacité opérationnelle, puisque le nombre d'interfaces internes sera considérablement réduit;
- Véritable intégration des systèmes que la Caisse utilise pour verser les prestations et offrir ses services, ce qui réduira la complexité des données et l'échange d'instructions;
- Réduction du nombre d'exceptions et égalité de traitement de tous les dossiers;
- Normalisation de l'environnement opérationnel;
- Renforcement des capacités de gestion de l'information grâce à une base de données centrale commune à toutes les composantes de la Caisse, sachant qu'il y a actuellement 48 bases de données et interfaces internes;
- Renforcement de l'efficacité de l'enchaînement des tâches, les flux opérationnels étant plus directs, plus complets et plus intuitifs;
- Facilitation de la prise de décisions et de la planification stratégique et amélioration des services fournis grâce à une meilleure information de gestion et à l'application de normes;
- Renforcement de l'environnement de contrôle interne étant donné que la Caisse facturera les cotisations par anticipation et ne se contentera plus d'attendre de les recevoir et de procéder au rapprochement des montants et qu'elle utilisera des processus homogènes et normalisés;
- Normalisation des plates-formes matérielles et logicielles;
- Établissement de mécanismes qui permettront à la Caisse et aux organisations affiliées de signaler les erreurs et les problèmes en suspens concernant tel ou tel participant ou bénéficiaire;

- Mise à disposition des participants, des retraités, des bénéficiaires et des organisations affiliées à la Caisse de nouvelles applications Web utilisables en libre service;
- Amélioration de la documentation relative aux systèmes et aux processus et réduction du risque de perte de connaissances;
- Renforcement du dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre.

Annexe III

Récapitulatif des ressources demandées par le Comité mixte au titre des frais de gestion du portefeuille (personnel temporaire, consultants et services contractuels) pour l'exercice biennal 2012-2013

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

Outre le personnel temporaire dont la Caisse aura besoin pour faire face aux périodes de pointe et remplacer les fonctionnaires en congé de maternité, les moyens ci-après sont demandés :

- À la rubrique Direction exécutive et administration, un juriste de classe P-4 au Bureau des affaires juridiques dont le titulaire s'occuperait des questions juridiques découlant de l'augmentation des investissements dans les actifs réels et les actifs alternatifs; un assistant juridique [agent des services généraux (Autres classes)], qui aiderait à tenir à jour les bases de données regroupant les contrats passés par la Division de la gestion des investissements, notamment les récapitulatifs des dispositions de chaque contrat; un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)];
- À la rubrique Programme de travail, il est demandé un spécialiste de l'analyse des risques et de la conformité (P-2), qui serait chargé d'aider la Section du contrôle des risques et de la conformité à faire fonctionner et à tester les nouveaux systèmes parallèlement aux systèmes appelés à être remplacés jusqu'à ce que les essais d'acceptation aient abouti; un chef (P-4) du Groupe de la comptabilité et de la présentation des comptes (Section des opérations), qui serait chargé de mettre en œuvre les normes IPSAS, de superviser la divulgation complète dans les états financiers d'informations complexes concernant les investissements et de former les membres du personnel aux nouvelles normes comptables et de communication de l'information; un assistant financier [agent des services généraux (1^{re} classe)], qui apporterait son concours dans les domaines suivants : investissements immobiliers et investissements alternatifs complexes, tels que contrats à terme, marchandises, capital-investissement et prêts de titres; un assistant comptable [agent des services généraux (Autres classes)], qui aiderait le Groupe de la comptabilité et de la présentation des comptes (Section des opérations) au moment du passage au système Murex et qui vérifierait que les pièces comptables sont établies conformément aux normes comptables; un assistant financier [agent des services généraux (Autres classes)], qui renforcerait les effectifs du Groupe des opérations de caisse après le déploiement de Murex;
- À la rubrique Appui au programme, un administrateur de données statiques (P-2) aiderait le fonctionnaire chargé de la gestion des données à regrouper les données en un seul endroit (base de données de référence); un chef de projet (P-4) veillerait à ce que les services informatiques aident à atteindre les objectifs des projets en cours et futurs;

Consultants

Les ressources demandées au titre des consultants s'élèvent à 1 201 700 dollars, soit une diminution de 1 151 800 dollars, avant actualisation des coûts, par rapport à l'exercice 2010-2011. Ces ressources se répartissent comme suit :

- À la rubrique Direction exécutive et administration, 50 000 dollars afin de financer une étude des rémunérations; 240 000 dollars afin de retenir les services d'un rédacteur technique, qui fournirait un appui technique lors de l'établissement de divers rapports techniques (politiques, stratégies, procédures, cadres de suivi et manuels);
- À la rubrique Programme de travail, 50 000 dollars afin de retenir les services d'un consultant, qui serait chargé d'établir un indice de référence pour les valeurs à revenu fixe à l'échelle mondiale pour le compte de la Division de la gestion des investissements; 200 000 dollars aux fins de la formation du personnel de la Caisse dans les domaines suivants : sélection et suivi des gérants de fonds de couverture, audit préalable et vérification des antécédents du personnel clef, enquêtes sur le secteur, comparaison de coûts, audits préalables des services de postmarché et des opérations des fonds en question, évaluation des fonds par des tiers et examen des exigences y afférentes sur les plans de la technologie et de la conformité et sur le plan juridique; 50 000 dollars afin de retenir les services d'un consultant spécialiste des stratégies en matière de marchés frontières, qui pourrait participer aux activités de suivi du positionnement risque/rendement et de la maturité financière de ces marchés porteurs de croissance, afin d'ouvrir davantage la Caisse à ces nouvelles possibilités d'investissement; 200 000 dollars afin de retenir les services d'un consultant spécialiste des investissements éthiques, qui serait chargé des fonctions suivantes : a) élaboration d'un vocabulaire et de règles en matière d'éthique de l'investissement; b) examen des services actuels de vote par procuration et vérification de leur compatibilité avec les politiques de la Caisse, y compris sur les plans de l'exécution du mandat, des études et recommandations et des initiatives de collaboration; c) recommandation et établissement d'un plan général d'exécution en ce qui concerne les investissements classiques et non classiques; d) établissement d'objectifs et de conditions à remplir; e) préparation et animation de séances de formation à l'intention du personnel chargé de la gestion des investissements et des opérations; 127 000 dollars afin de confier à un consultant le soin de procéder à la vérification indépendante de l'exactitude des rapports et à des rapprochements avec les dépositaires et le comptable centralisateur; 250 000 dollars afin de retenir les services d'un cabinet de consultants, qui formulerait des conseils relatifs à l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS;

Services contractuels

Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 62 532 100 dollars, soit une augmentation de 9 653 200 dollars, avant actualisation des coûts, par rapport à l'exercice 2010-2011 (voir A/66/266, tableau 8). Ces ressources se répartissent comme suit :

- À la rubrique Direction exécutive et administration, un montant de 3 millions de dollars afin de retenir les services d'un conseiller juridique externe, qui,

ainsi que le Comité consultatif en a été informé, formulerait des conseils sur les investissements dans des actifs réels et des actifs alternatifs complexes envisagés par la Caisse et apporterait son concours à l'établissement d'accords de services consultatifs et de contrats avec des prestataires de services, compte tenu de l'accroissement prévu du nombre des contrats d'investissement de la Caisse dans des actions de sociétés privées, des fonds de couverture, des biens immobiliers et des actifs réels;

- À la rubrique Programme de travail, un montant de 46 642 100 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 2 772 200 dollars par rapport à 2010-2011. Ce montant se divise comme suit : 16 979 600 dollars qui serviraient à financer les services de conseillers extérieurs, sachant que ce montant a été calculé sur la base de la rémunération des quatre conseillers actuellement employés par la Caisse, qui formulent des avis sur les marchés d'actions nord-américains, européens et asiatiques, ainsi que sur les portefeuilles mondiaux de titres à revenu fixe et d'actifs réels; 1 million de dollars pour l'outil d'analyse des marchés d'actions; 2,8 millions de dollars pour recruter un gérant externe, qui aurait pour tâches d'administrer et d'élargir le portefeuille actuel de valeurs immobilières cotées; 18 millions de dollars pour recruter des gérants externes de valeurs à faible capitalisation; 50 000 dollars afin d'aider la Section du contrôle des risques et de la conformité à retenir les services d'un cabinet d'analyse comparative; 2,4 millions de dollars afin de retenir les services d'un conseiller juridique et fiscal connaissant diverses législations; 5 412 500 dollars afin de payer les honoraires des dépositaires et du comptable centralisateur indépendant;
- À la rubrique Appui au programme, un montant total de 12 890 000 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 3 881 000 dollars par rapport à 2010-2011. Ce montant se divise comme suit : 3,6 millions de dollars afin de financer l'achat de services de données sur les marchés, tels que Bloomberg, Thomson Financial DataStream et le système IBES (Institutional Brokers Estimate System); 1 125 000 dollars au titre du dispositif de reprise après sinistre; 8 165 000 dollars au titre des licences et de la maintenance des systèmes.